



BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2022

Éditorial

C'est avec du retard lié au fait que nous attendions certaines informations que vous est proposé ce bulletin municipal. Et c'est donc aussi avec retard que mon conseil municipal et moi-même vous présentons nos vœux pour cette nouvelle année en souhaitant retrouver une « vie normale ».

Roland DETHOU

QUELQUES CHIFFRES – BUDGET 2021

- Les dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	102 462€	Excédent brut reporté	36 693€
Dépenses de personnel	96 405€	Impôts et taxes	157 654 €
Virement à la section d'investissement	54 927€	Dotations et participations	56 794 €
		Autres recettes de gestion courante	21 674 €
Total général	253 794€	Total général	272 815€

- Les dépenses et recettes d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté	6 604 €	Virement section de fonctionnement	54 927€
Remboursement d'emprunts	13 246€	FCTVA	984 €
Travaux	22 022€	Dotations	7 793€
Matériel, outillage, installation, mobilier	12 859€	Subventions	2 226€
Total général	54 731€	Total général	65 930€

TRAVAUX / ACHATS

	Montants (TTC)	Subventions
Voirie	22 022,40€	9 176€
Cimetière : pose d'un caveau dépositaire	2 650,00€	-
Ecole :		
- achat d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur	1 348,00€	280,83€
- achat d'un tapis de sol	350€	-
- achat d'un lave-vaisselle	359€	-
Mairie :		
- achats de logiciels	1 089€	216€
- achat d'une urne	167,10€	167,10€
- achat d'isolaires	503,28€	-
- achat de plexiglass	380,40€	300€
- achat d'une autolaveuse	3 000€	750€
Technique : achat élagueuse, tronçonneuse, pulvérisateur et souffleur	2 386,16€	497,11€
Logements communaux : achat de mobilier	299,85€	-

- Prévisions d'investissements 2022 :

- Travaux de voirie : 20 000€
- Rénovation du système de chauffage de l'école : 20 000€
- Aménagement de l'emplacement des poubelles au chemin de la Vigne
- Borne incendie à la route de Trébons : 8 300€
- Travaux sur le mur de l'église

ECOLE



HORAIRES

Ecole :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 16h30

Garderie :

De 7h30 à 8h35 et de 16h30 à 18h15

Service de restauration :

De 12h15 à 13h50.

Repas assurés par la CCHB.

L'école d'Ordizan est composée de 21 élèves : 9 PS et 12 MS dont 12 enfants domiciliés à Ordizan, 9 enfants domiciliés à Trébons, 2 enfants domiciliés à Antist et 1 enfant domicilié à Neuilh. A partir de janvier 2022, il y aura 3 TPS qui viendront rejoindre les autres enfants et 1 PS qui partira.

L'équipe se compose de Béatrice LEPOISSONNIER, Fabienne PRUNET et Thibaut DETHOU qui viennent seconder l'enseignante Christine MONSIGNAC.

Petit rappel au niveau de la cantine : la modification des réservations pour la semaine suivante sont à effectuer avant le mardi soir à l'école. Plus aucuns changements ne seront acceptés le mercredi à la mairie.

Petite nouveauté pour l'achat des tickets de cantine : nous mettons à disposition un terminal bancaire pour le paiement de ceux-ci.

ACCUEIL PETITE ENFANCE

La liste des assistantes maternelles agréées sur la commune d'Ordizan est consultable en mairie.

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE

Pour toute inscription au centre de loisirs de Bagnères de Bigorre (pour les mercredis et vacances scolaires), il est nécessaire de se connecter sur le site www.haute-bigorre.fr (rubrique services CCHB - espace enfance/jeunesse - espace famille).

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (CCHB), dont nous faisons partie avec 24 autres communes, propose divers services que l'on peut retrouver sur le site www.haute-bigorre.fr ; en voici des exemples :

☞ Portage des repas à domicile : pour les personnes âgées de plus de 60 ans et/ou titulaires de l'AAH domiciliées dans les villages de la communauté des communes. Les renseignements pour ces services peuvent être pris auprès du CCAS de Bagnères de Bigorre au 05 62 91 06 41.

☞ Transport à la demande : transport pour tous les habitants de la Haute-Bigorre le mercredi et le samedi. La réservation est obligatoire et doit se faire au plus tard la veille avant 17h par téléphone au 0 800 65 65 00. Le tarif du billet est 1€ aller ou retour et 2€ aller/retour.

☞ Sessions d'initiation à l'informatique : des cours d'informatique en groupe sont proposés pour les personnes âgées de plus de 60 ans à la Maison France Services.

La Maison France Services permet de faciliter les démarches administratives des citoyens sur tout le territoire. La structure a pour principales missions : l'accueil, l'information et l'orientation du public, l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives, dans l'utilisation des services en ligne des partenaires, et la mise en relation des usagers avec les partenaires. Pour plus de renseignements, voici leurs coordonnées : 30 avenue Géruzet à Bagnères, 05 62 90 42 02.

La collecte des ordures ménagères et du sélectif à Ordizan a lieu le mardi matin une semaine sur deux. Les calendriers de collectes 2022 sont joints à ce bulletin. Vous pouvez également télécharger l'application gratuite SYMAT afin de disposer de toutes ces informations.

HORAIRES OUVERTURE DECHETERIES COMMUNAUTAIRES

Bagnères de Bigorre :

- Hiver (octobre à mars) : du lundi au vendredi 9h / 12h et 14h / 17h (fermée les jours fériés) ;
le samedi 8h30 / 12 et 13h30 / 17h (fermée les jours fériés) ;
- Été (avril à septembre) : du lundi au vendredi 9h / 12h et 14h / 17h30 (fermée les jours fériés)
le samedi 9h / 12 et 14h / 18h (fermée les jours fériés) ;

Aire de dépôt des déchets verts au site de La Gailleste :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Montgaillard et Campan :

- Hiver (octobre à mars) : mardi, mercredi 9h / 12h et 14h / 17h (fermée les jours fériés) ;
le samedi 8h30 / 12 et 13h30 / 17h (fermée les jours fériés) ;
- Été (avril à septembre) : mardi, mercredi, 9h / 12h et 14h / 17h30 (fermée les jours fériés) ;
le samedi 9h / 12 et 14h / 18h (fermée les jours fériés).

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Afin de procéder à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), les personnes sensibles qui ne se sont pas fait connaître ou dont la situation a évolué sont priées de venir se faire identifier en mairie afin d'assurer une meilleure protection de la population. De même, les personnes désireuses de prêter « main forte » en cas de problème peuvent se manifester afin d'être également recensées.

LE STATIONNEMENT

Nous constatons régulièrement que des véhicules sont garés sur la voie publique, gênant parfois la circulation. Nous vous rappelons que votre responsabilité peut être mise en cause lors d'un accrochage même si votre véhicule est à l'arrêt mais stationné sur la voie publique. Nous vous invitons à vous rapprocher de nos services pour évoquer le problème si vous êtes concernés.

LES RENDEZ-VOUS REGULIERS

A Ordizan, il est possible de **participer à l'organisation d'animations** (Comité des fêtes), **chanter** (Chorale Eths Olatèrs d'Ordizan), **faire du vélo** (Ordizan Cyclo Club), **chasser** (Association de chasse d'Ordizan), **s'occuper des enfants et s'amuser** (Association des parents d'élèves Les Marm'OT), **courir** (Running Club Ordizan), **jouer au rugby flag** (Eths Zebinaths). Une association extérieure propose également des cours de **yoga** le mardi matin et le jeudi soir à la salle des fêtes. La liste des personnes à contacter pour ces activités est disponible en mairie.

Une **bibliothèque** municipale est également ouverte le lundi de 17h à 18h30 pour tous (prêt gratuit de livres, CD et DVD). Le jeudi après-midi, des **jeux** y sont proposés à partir de 14h (belote, scrabble, rummikub...).

ELECTIONS

Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrits sur les listes électorales de la commune via le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>.

Si vous avez changé d'adresse au sein de la commune, merci de nous en faire part afin que l'on puisse faire les modifications nécessaires. Vos cartes d'électeurs vous seront distribuées peu de temps avant les élections présidentielles.

Pour rappel : élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022 / élections législatives les 12 et 19 juin 2022.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les garçons et les filles doivent se faire recenser à la mairie du domicile à compter du jour des 16 ans et dans les trois mois qui suivent l'anniversaire. Une attestation sera remise par la mairie et sera utile pour diverses inscriptions (examens, permis de conduire, concours administratifs...). Les jeunes seront également convoqués pour se rendre à la Journée défense et citoyenneté.

DIVERS

- **Panneau Pocket** :

Au service des habitants avant tout, l'application gratuite Panneau Pocket vous permet de recevoir les notifications dès que la Mairie publie diverses informations vous concernant.

- **Réservation de salles** :

Pour la demande de prêt de salles (salle des fêtes et salle du conseil), les demandes s'effectuent via internet. Il vous suffit d'aller sur le lien suivant : ordizan.planning-agenda.fr.

- **Coupe de bois** :

Dans le cadre des coupes affouagères, des lots de bois sont proposés à la vente des administrés, coupés et mis en bordure de chemin. Ils sont proposés au prix de 155€ le lot et feront environ 5m³. Le bois est situé dans le secteur du « Hourquet ». Certaines personnes se sont déjà inscrites pour cette coupe, il leur suffit de nous retourner le coupon qui leur a été distribué. Pour celles qui ne se sont pas encore inscrites, il est toujours possible de le faire en nous retournant le coupon joint au présent bulletin.

- **Chiens** :

Suite à quelques petits désagréments sur la commune, nous vous rappelons que tous les chiens qui se promènent sur la voie publique doivent être tenus en laisse. Il en va de la sécurité de tous. Nous rappelons également aux propriétaires de chiens que ces derniers sont interdits sur le stade. De nombreuses déjections y ont été retrouvées. Ce stade est utilisé par des équipes de foot et de rugby et notamment par de jeunes enfants et il leur est très désagréable d'être confrontés à ces déjections.

- **Columbarium** :

Nous envisageons toujours de doter le cimetière d'un columbarium. Certains d'entre vous sont venus s'inscrire en mairie pour l'achat d'une concession. Néanmoins, il est toujours possible de venir vous faire connaître.

- **Ordinateur** :

Un ordinateur est à disposition des administrés de la commune afin de leur permettre d'effectuer des démarches administratives en ligne. Il est possible de venir l'utiliser aux horaires d'ouverture de la mairie.

- **Conseil Municipal** :

Suite à la démission du Conseil Municipal de Monsieur Jean-Philippe GOVILLOT, Monsieur Thierry DESTARAC est passé 1^{er} adjoint, Madame Myriam TARISSAN reste au poste de 2^{ème} adjointe et Madame Nathalie DETHOU-BARBOSA prend la place de 3^{ème} adjointe. Il n'y a plus de 4^{ème} adjoint.

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI	8h / 12h
MERCREDI	14h / 18h
VENDREDI	8h / 12h

Permanence des élus : lundi de 18h30 à 19h30

COORDONNEES

2 place de l'Eglise 65200 ORDIZAN

☎ 05 62 95 31 27 / 06 44 14 44 96

✉ mairie.ordizan@wanadoo.fr

💻 www.ordizan.fr

CARNET



Ils sont nés en 2021

AYME Maïana



Ils nous ont quittés en 2021

YUNTA Eliane

BROQUE André

CETTOUR-ROSE Jacques

BARROUILLET Jeanine

AUDAT Jacques